

# A.C.C.A de Roquefort de Sault

## ASSEMBLEE GENERALE du 2 avril 2016

- **ORDRE du JOUR :**

1. Compte rendu d'activité.
2. Compte rendu financier
3. Modification du CA
4. Election par le nouveau CA du bureau du président, vice-président, secrétaire, trésorier.

### Suite de la réunion sous l'autorité du nouveau Président

5. Discours Nouveau Président
6. Demande d'entrée en ACCA (étrangers)
7. Règlement de chasse.
8. Plan de chasse Roquefort et rappel sur le tir de cervidé.
9. Plan de chasse Mandres
10. Chasse en commun avec le Bousquet le mercredi.
11. Chasse au lièvre.
12. Cotisations chiens.
13. Chiennes de l'ACCA et assurances.
14. Sécurité.
15. Journées de travaux
16. Local de chasse.
17. Prise des cartes et montant.
18. Date prochaine réunion du CA.
19. Questions diverses.

- **PRESENTS : 26 membres**

1) **COMPTE RENDU D'ACTIVITE :**

- Après avoir fait un bilan de la saison écoulée et rendu compte des diverses réunions a laquelle il a assisté, le Président fait part des informations obtenues aux réunions de secteur et à l'assemblée générale de la fédération.
- Bilan satisfaisant, saison de chasse bonne, une bonne assiduité aux différents travaux du nouveau local de chasse

2) **COMPTE RENDU FINANCIER :**

- Bilan 2015/2016 : bilan satisfaisant, solde positif malgré la prise en charge des travaux du nouveau local de chasse
- Le budget prévisionnel 2016/2017 sera d'environ même que l'année précédente. La location de la forêt de « GRAVAS » d'un montant de 2.000€ est inchangée. Toutefois le propriétaire a changé : il s'agit de Mr INARD qui reconduit le bail dans les mêmes conditions.

3) **MODIFICATION DES MEMBRES DU CA :**

Fin de mandat de MARTY Yves, ESPART René et BEZIA Alain. Renouvellement du mandat pour René ESPART et Yves MARTY et arrivée de Nathalie CERVELLO.

4) **ELECTION PAR LE NOUVEAU CA DU BUREAU :**

PRESIDENT : Richard DIDIER – VICE-PRESIDENT : Yves MARTY – SECRETAIRE : Paul BOUSQUET – TRESORIER. : Nathalie CERVELLO

**5) DISCOURS NOUVEAU PRESIDENT****6) DEMANDE D'ENTREE EN ACCA (ETRANGERS )****7) REGLEMENT DE CHASSE :**

Voir nouveau RC (le document sera à disposition dès sa validation par la FDC11)

**8) PLAN DE CHASSE ROQUEFORT ET TIR DE CERVIDE**

La demande est identique à 2015

**Rappel :**

- ✓ **1 seul cervidé par chasseur et par saison de chasse (hors tir du faon) quelque soit le massif**
- ✓ **3 chevreuils maximum par chasseur sur le cumul des 2 massifs**
- ✓ **L'ouverture de la chasse aux cervidés (biche, faon et dague) aura lieu à la date légale de l'arrêté Préfectoral sauf pour le cerf qui débutera au 1<sup>er</sup> novembre. Les cervidés seront chassés samedis – dimanches et jours fériés et il ne sera tué qu'un cervidé par week-end**

**9) PLAN DE CHASSE MADRES.**

Il se fera sur 2 tours.( Tableau préinscrit respectant les ordres des années précédentes environ jusqu'au 30 octobre).Le 3eme tour se fera au bon vouloir de chacun ( inscription volontaire sur le tableau prévu a cet effet).Sur les 2 premiers tours 1 seul animal sera tué par équipe , pour le 3eme tour 1 animal supplémentaire peut être tué en respect du plan de chasse. Nota : les équipes peuvent s'inter changer. Nota : Suite au décisions prises par le SICM, à Madres une bague de chevreuil ne donne pas droit au tir d'un sanglier et le tir du sanglier devant soi est interdit.

**ATTENTION cette année seront inscrits seuls ceux qui en feront la demande avant le 30 juillet 2016**

**10) CHASSE EN COMMUN AVEC LE BOUSQUET LE MERCREDI.**

Uniquement pour le sanglier : La décision sera prise en septembre après réunion des 2 bureaux. (Nota : le bureau de Roquefort est favorable) Pour d'autres journées, ex : un samedi, cela rentre dans un cadre exceptionnel. La décision après accord des 2 bureaux sera prise au moins 15 jours avant sachant que cela demande une organisation plus importante.

**11) CHASSE AU LIEVRE.( à voir dans RC)**

Aucune modification à été apportée

Il est demandé aux chasseurs de lièvre de faire un effort pour éliminer les renards, le Prélèvement est fixé à un lièvre par semaine.

**12) PIQUEURS ET COTISATIONS CHIENS.**

Est considéré comme piqueur le propriétaire d'au moins 2 chiens participants aux battues bénéficient d'une carte à 0€. Nous préconisons aux propriétaires des chiens de les assurer. Rappel : la cotisation chiens de l'ACCA reversée aux piqueurs est destinée à cet effet

**13) CHIENNES DE L'ACCA ET ASSURANCES**

Une chienne à 7 ans et les 2 autres 9 ans. Pour la saison 2016/2017 proposition de changer d'assureur (assurance GENERALI). Pour l'autre saison de chasse 2017/2018 2 chiennes auront 10 ans et ne pourront plus être assurées ? Quelle décision faudra-t-il prendre, ce sujet sera traité en AG en 2017

**14) SECURITE.**

Les consignes permanentes de sécurité seront systématiquement rappelées en début de journée de chasse avant le départ en battue. Il en sera distribué 1 exemplaire à chacun lors de la prise des cartes .

L'aménagement des postes et le débroussaillage permette une meilleure vision et appréhension du tir. (ce sera inclus dans le planning des travaux (à ce sujet ce qui connaît certains endroits à arranger nous en faire part après la réunion)

Réglementation armes : Certificat de détention d'armes obligatoire. La réglementation ainsi que les documents nécessaires à faire la déclaration sont à disposition sur le site de l'ACCA. Si quelqu'un rencontre problème en parler et on fera en sorte de l'aider

Talkies Walkies : Pour des raisons de sécurité il serait souhaitable que tous les chasseurs s'équipent : l'avantage c'est de donner une information en même temps à tout le monde.

Mallettes premiers soins : Une trousse de premiers secours pour les hommes et les chiens (65€) sera achetée par l'ACCA.

**15) JOURNEES DE TRAVAUX :**

Concernant :

- ✓ la maison de chasse et le chenil : les samedis 7 mai – 21 mai – 28 mai – 04 juin et 11 juin
- ✓ les travaux en extérieurs, les postes ,... : les vendredis 17 juin – 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet

**Nota : Les volontaires désireux de participer au repas en commun de midi doivent le faire savoir 1 semaine avant afin de prévoir l'intendance. Participation 5€.**

**16) LOCAL DE CHASSE**

L'Usage du local chasse est réservé uniquement aux chasseurs (différentes activités liées a la chasse) et non à titre personnel

Nettoyage salle, amener les viscères a la cuve : il est demandé à chacun de faire preuve de bonne volonté, à défaut il sera établi r un roulement

**17) PRISE DES CARTES et MONTANT :**

Les cartes seront prises la veille de l'ouverture, et à la demande pour ceux qui chassent avant notre ouverture.

**Rappel :** Le montant des cartes est de 120 euros et 240 euros pour les étrangers. La cotisation chiens est de 50 euros

Nota : La gratuité de la carte pour les chasseurs qui ont plusieurs chiens et qui participent régulièrement à la chasse en battue est toujours en vigueur.

**18) DATE D'OUVERTURE DE LA CHASSE:**

La date d'ouverture de la chasse au sanglier à Roquefort est fixée au samedi 3 septembre 2016

La date du début de chasse à Madres en battue pour Roquefort à Madres : Samedi 15 octobre 2016 (date donnée suite à réunion SICM)

**19) DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CA :**

vendredi 02 septembre à 14h00

**20) QUESTION DIVERSES :**

Une vérification des oppositions sera faite par Charles ARENY et Bernard JUMBOU, à l'issue de ce travail une carte en format A0 de la commune de Roquefort sera imprimée par la FDC11, sur cette carte apparaitront : les oppositions, la limite de 150m autour des habitations ainsi que la réserve.

**Le secrétaire**

**Le président**